

Les soins de support et les soins palliatifs

De quoi s'agit-t-il ?

- Les soins de support représentent l'ensemble des soins qui s'ajoutent aux soins curatifs pour aider le malade au cours de sa maladie. Les soins palliatifs en font partie. Ce sont des soins actifs et continus au bénéfice de malades dans des phases critiques ou terminales de leur maladie. Ils sont pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile.

- Ils impliquent un accompagnement du malade et de ses proches par un ensemble d'attitudes manifestant une présence et une écoute attentives. Cette dimension humaine est apportée notamment par des accompagnants bénévoles, en coopération avec l'équipe soignante.

- Ils visent à soulager la douleur et les autres symptômes du malade et à soutenir son entourage. Ils s'attachent à préserver la qualité de la vie du malade dans les périodes critiques.

La loi du 10 juin 1999 reconnaît au malade le droit de recevoir des soins palliatifs et d'être accompagné.

Celles du 22/04/2005 et du 02/02/2016 précisent ses droits en fin de vie*.

L'obstination déraisonnable et l'euthanasie sont considérées comme contraires à l'esprit des soins palliatifs tel qu'il est défini dans la charte des soins palliatifs et de l'accompagnement à laquelle souscrit l'ASP-Yvelines.

*Ces textes sont consultables sur le site de l'ASP-Yvelines
www.aspyvelines.org



Accompagnement Soutien Présence auprès des malades et de leurs familles dans le cadre **de soins de support et** **de soins palliatifs.**

ASP-Yvelines - 24 rue du Maréchal Joffre - 78000 VERSAILLES



01 39 50 74 20 - □ 06 43 47 12 82

contact@aspyvelines.org
www.aspyvelines.org



Membre de:


Quelle est la mission de l'ASP Yvelines ?

- Accompagner des personnes en phase critique de leur maladie ou en fin de vie, dans le cadre des soins de support ou des soins palliatifs tout au long et au-delà de l'hospitalisation, ainsi que leur famille.
- Promouvoir l'esprit des soins palliatifs et de l'accompagnement.
- Accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie.
- Accompagner les personnes endeuillées
ecoute-deuil@aspyvelines.org

Que font les accompagnants bénévoles ?

- Ils font, sans juger, dans la confidentialité, l'écoute et la présence, un bout de chemin avec le malade, à son rythme.
Dans le cadre de conventions, ils se tiennent à ses côtés quelques heures par semaine dans les hôpitaux et cliniques des Yvelines, mais aussi à son domicile et auprès de sa famille, ou parfois par téléphone.
- Formés par l'ASP-Yvelines, ils travaillent en équipe et participent à des groupes de parole réguliers.

Accompagner, être là au bon moment

Pourquoi pas vous ?

En devenant accompagnant bénévole

- Vous êtes formés et encadrés par des professionnels.
- Vous répondrez au besoin des malades. Il est immense ...
- Vous serez très appréciés des malades et de leurs proches par votre présence et votre écoute ...
- Vous enrichirez de techniques, d'expériences, de rencontres ...
- Vous serez membre d'une équipe avec qui vous échangerez vos interrogations et vos joies ...
- Vous offrirez du bonheur et vous en recevrez ...

« **La démarche est enrichissante pour moi, bénévole ; je me découvre moi-même en découvrant les autres. Et la formation est un réel atout personnel. »**

**Nous avons besoin de vous ...
parce que tant d'autres
ont besoin de nous !**

Alors, comment nous aider ?

En nous rencontrant :
contact@aspyvelines.org

📞 01 39 50 74 20
📞 06 43 47 12 82

En découvrant l'accompagnement :
www.aspyvelines.org

En faisant un don, tout simplement ...



POUR NOUS SOUTENIR :

Devenez partenaire et faites un don
Votre don donne lieu à un certificat fiscal.

